



## « SEULES DES CELLULES DE REIN DE SINGE EMPOISONNÉES ONT "CULTIVÉ" LE "VIRUS" »

*Ou comment, dès juin 2020, selon les virologistes publiés par le CDC (Autorité de Santé américaine), la solution contenant soi-disant selon eux le prétendu virus Sras-Cov-2 qu'ils n'ont jamais isolé, n'a réussi à affecter en réalité que des cellules de rein de singe, et pas, ou très peu, des cellules humaines, montrant que ce « virus » fantôme n'est donc PAS nocif pour l'homme... !*

*Par le Dr Thomas Cowan, MD*

Traduction fournie par le Conseil National de Transition (CNT)

[www.conseilnational.fr](http://www.conseilnational.fr) [www.cnt-france.fr](http://www.cnt-france.fr)

(Article original : *ONLY POISONED MONKEY KIDNEY CELLS 'GREW' THE 'VIRUS'* :  
<https://drtomcowan.com/only-poisoned-monkey-kidney-cells-grew-the-virus/>)

Dr Tom Cowan  
15 octobre 2020

Cette semaine, ma collègue et amie Sally Fallon Morell a attiré mon attention sur un article étonnant publié par le CDC. Le lien vers cet article se trouve ici ([https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/26/6/20-0516\\_article\\_](https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/26/6/20-0516_article_)), et il a été publié en juin 2020. Le but de l'article était de permettre à un groupe d'environ 20 virologistes de **décrire l'état de la science de l'isolement, de la purification et des caractéristiques biologiques du nouveau virus SRAS-CoV-2**, et de partager ces informations avec d'autres scientifiques pour leurs propres recherches. Une lecture approfondie et attentive de cet important document révèle des conclusions choquantes.

Tout d'abord, dans la section intitulée "Séquençage du génome entier", nous constatons qu'**au lieu d'avoir isolé le virus et de séquencer le génome de bout en bout, le CDC "a conçu 37 paires de PCR emboîtées couvrant le génome sur la base de la séquence de référence du coronavirus (n° d'accès GenBank NC045512)".**

Pour moi, **cette étape de génération informatique constitue une fraude scientifique**. Voici une équivalence : Un groupe de chercheurs prétend avoir trouvé une licorne parce qu'ils ont trouvé un morceau de sabot, un poil de queue et un bout de corne. Ils ajoutent ensuite ces informations dans un ordinateur et le programment pour recréer la licorne, et ils prétendent ensuite que cette récréation informatique est la véritable licorne. Bien sûr, ils n'ont jamais vu de licorne et n'auraient donc pas pu examiner sa composition génétique pour comparer leurs échantillons avec les cheveux, les sabots et la corne de la licorne réelle.

Les chercheurs affirment qu'**ils ont décidé du génome réel du SRAS-CoV-2 par "consensus", un peu comme un vote**. Une fois encore, **différents programmes informatiques produiront différentes versions de la "licorne" imaginaire, de sorte qu'ils se réunissent en groupe et décident quelle est la licorne imaginaire réelle**.

La véritable superproduction de cette étude arrive plus tard, une découverte si choquante que j'ai dû la lire plusieurs fois avant de pouvoir croire ce que je lisais. Permettez-moi de citer le passage tel quel :

*"Nous avons donc examiné la capacité du SRAS-CoV-2 à infecter et à se répliquer dans plusieurs lignées cellulaires communes de primates et d'êtres humains, notamment les cellules d'adénocarcinome humain (A549), les cellules de foie humain (HUH 7.0) et les cellules de rein embryonnaire humain (HEK-293T). En plus des cellules Vero E6 et Vero CCL81. ... Chaque lignée cellulaire a été inoculée à une grande multiplicité d'infections et examinée 24h après l'infection. Aucun ECP (\*) n'a été observé dans aucune des lignées cellulaires, à l'exception des cellules Vero, qui ont atteint une puissance supérieure à 10 à la 7e puissance 24 heures après l'infection. En revanche, les HUH 7.0 et 293T n'ont montré qu'une répllication virale modeste, et les cellules A549 étaient incompatibles avec l'infection par le CoV-2 du SRAS".*

(\*) NdT : « **Aucun ECP n'a été observé ...** » signifie qu'**aucun Effet Cyto-Pathique**, c'est-à-dire aucun effet de destruction des cellules n'a été observé, « **à l'exception des cellules Vero** », c'est à dire pour les **cellules de rein de singe**. Selon les virologistes, l'ECP, ou la destruction des cellules, serait le signe que la solution inoculée sur ces cellules (animales ou humaines), contiendrait prétendument un « virus Sras-Cov-2 » responsable de cette destruction, alors qu'en réalité ces cellules meurent simplement parce qu'elles ont été affamées et empoisonnées. Donc, ces virologistes admettent n'avoir jamais isolé ni purifié physiquement un tel « virus » puisqu'ils déclarent (voir plus haut) avoir « conçu » ce virus imaginaire par ordinateur sur la base d'une séquence de référence de génome tirée d'une banque de données génétiques. Ils prétendent que ce virus Sras-Cov-2, pourtant jamais isolé physiquement, serait prétendument contenu dans la solution inoculée mais qu'en définitive ce virus n'a réussi à détruire ou « infecter » que les cellules de rein de singe, mais PAS les cellules humaines... ).

Que signifie réellement ce langage, et pourquoi est-ce **la déclaration la plus choquante de toutes de la part de la communauté de la virologie** ? Lorsque les virologistes tentent de prouver une infection, ils disposent de trois "hôtes" ou modèles possibles sur lesquels ils peuvent faire des tests. Le premier est l'homme. L'exposition aux humains n'est généralement pas faite pour des raisons éthiques et n'a jamais été faite avec le CoV-2 du SRAS ou un coronavirus quelconque. Le deuxième hôte possible est l'animal. **Oubliant un instant qu'ils n'utilisent jamais réellement un virus purifié lorsqu'ils exposent des animaux, ils utilisent des solutions dont ils prétendent qu'elles contiennent le virus.** L'exposition aux animaux a été faite une fois avec le CoV-2-SARS, lors d'une expérience utilisant des souris. Les chercheurs ont découvert qu'aucune des souris sauvages (normales) n'était malade. Dans un groupe de souris génétiquement modifiées, un nombre statistiquement insignifiant de souris a perdu un peu de fourrure. Elles n'ont pas du tout souffert de la maladie appelée Covid 19.

La troisième méthode utilisée par les virologistes pour prouver l'infection et la pathogénicité - la méthode sur laquelle ils s'appuient le plus - est l'inoculation de solutions qui, selon eux, contiennent le virus, sur une variété de cultures de tissus. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, **il n'a jamais été démontré qu'une telle inoculation tue (lyse) les tissus, à moins qu'ils ne soient d'abord affamés et empoisonnés.**

Ce qui est choquant dans la citation ci-dessus, c'est que **les virologistes ont découvert, en utilisant leurs propres méthodes, que les solutions contenant le CoV-2 du SRAS - même en grande quantité - n'étaient pas, je répète, n'étaient PAS infectieuses pour aucune des trois cultures de tissus humains qu'ils ont testées.** En clair, cela signifie qu'ils ont prouvé, selon leurs propres termes, que ce "nouveau coronavirus" n'est pas infectieux pour les êtres humains. Il est UNIQUEMENT infectieux pour les cellules rénales de singe, et seulement lorsque vous ajoutez au mélange deux médicaments puissants (gentamicine et amphotéricine), connus pour être toxiques pour les reins.

Mes amis, lisez ceci encore et encore. **Ces virologistes, publiés par le CDC, ont réalisé une preuve claire, selon leurs termes, montrant que le virus SRAS-CoV- 2 est inoffensif pour l'homme.** C'est la seule conclusion possible, mais, malheureusement, ce résultat n'est même pas mentionné dans leur conclusion. Ils disent simplement qu'ils peuvent fournir des stocks de virus cultivés uniquement sur des cellules Vero de singe, merci d'être venus.

Si les gens comprenaient vraiment comment cette "science" a été faite, j'espère qu'ils prendraient d'assaut les portes et exigeraient l'honnêteté, la transparence et la vérité.

**Traduction fournie par le Conseil National de Transition (CNT) :**  
[www.conseilnational.fr](http://www.conseilnational.fr) [www.cnt-france.fr](http://www.cnt-france.fr) [www.conseilnational.tv](http://www.conseilnational.tv)

Le Conseil National de Transition, créé par M. Eric Fiorile, proclamé le 18 juin 2015 et déclaré à l'ONU le 30 septembre 2015, dénonce depuis des années :

- non seulement les traîtres qui se succèdent pour usurper le pouvoir depuis au moins 2008 suite à la **disparition de la constitution et de la république** du fait de la ratification du traité de Lisbonne imposant à la France la tutelle de l'Union l'Europe malgré l'avis contraire du peuple exprimé par le référendum du 29 mai 2005, (\*)
- mais aussi les **crimes contre l'humanité et le génocide en cours commis par l'imposition des vaccins aux nourrissons et l'imposition des mesures COVID19 fondées sur un virus fantôme qui n'a jamais été isolé scientifiquement**, et en tout état de cause, même s'il existait un virus tueur, sans aucune preuve scientifique de l'utilité ni de l'efficacité sanitaire de ces mesures pour lutter contre une épidémie !

Le Conseil National de Transition (CNT) est désormais la seule autorité publique de France représentant légitimement la souveraineté nationale du peuple de France. Ce n'est pas un parti politique, mais essentiellement un outil juridique conforme au droit français et au droit international pour permettre au peuple sous oppression d'exercer sa souveraineté selon le « Programme de la Transition, » dans la paix et la liberté (cf. <https://conseilnational.fr/wp-content/uploads/2021/04/livret-revu-2020-juillet-pour-web.pdf> ).

(\*) Voir toutes explications sur la disparition constitutionnelle de la république en 2008 et sur les crimes commis par les usurpateurs sur : [www.conseilnational.fr/sommation](http://www.conseilnational.fr/sommation) [www.cnt-france.fr/sommation/](http://www.cnt-france.fr/sommation/) et sur le Laissez-passer du CNT : <https://conseilnational.fr/espace-membres/documents/#laissez-passer>

**Informez-vous pour être responsable ! Soyez responsable pour être libre !**

Avez-vous CONSCIENCE de votre POUVOIR de dire « *NON* » ?

La liberté est un choix !

**Si nous n'acceptons pas d'appliquer ces mesures COVID, ils ne peuvent rien.**

Avec le Conseil National de Transition (CNT)

nous pouvons ensemble choisir la LIBERTÉ et restaurer l'état de droit !

**Pour faire valoir VOS DROITS vous pouvez télécharger :**

- votre « *LAISSEZ-PASSER – Exemption des mesures Covid* » avec Mode d'emploi et modèle de *Plainte* à déposer,
- votre « *Déclaration de ZONE AUTONOME DE LA FRANCE LIBRE* » pour ouvrir tout établissement légalement,
- votre modèle de CONTESTATION de PV de contravention COVID ou d'amende majorée
- d'autres documents sur l'absence de preuve scientifique de l'existence d'un virus.

**Rendez-vous sur :**

<https://conseilnational.fr/espace-membres/documents/>

<https://cnt-france.fr/espace-membres/documents/>

**Inscription gratuite sur le site : [www.conseilnational.fr/inscription/](http://www.conseilnational.fr/inscription/)  
[www.cnt-france.fr/inscription/](http://www.cnt-france.fr/inscription/) ou [www.conseilnational.tv/inscription/](http://www.conseilnational.tv/inscription/)**